



**VENTE DE LA
PARCELLE
COMMUNALE
AB 924**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/38

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Florence GONON, François PINATEL,

EXCUSES : Delphine MIALON (pouvoir à Hugues BEAUME), Roger GIRAUD, Daniel VIN,

Secrétaire de séance : Guy BERARD

Monsieur le Maire rappelle les délibérations afférentes à ce dossier :

- délibération n°2017/71 en date du 8 décembre 2017 par laquelle le conseil municipal acceptait la proposition de Mme ROMERO Myriam pour l'achat de la parcelle AB 924,
- délibération n°2018/04 en date du 2 mars 2018 par laquelle le prix de vente a été ajusté pour prendre en compte la présence de servitudes de passage (cheminement piéton et réseaux souterrains),

Madame ROMERO demande à la commune que la vente soit faite au nom de Madame ROMERO Marcelle, sa maman, pour assurer une unité avec la maison familiale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 7 voix pour 1 voix contre :

ACCEPTE de vendre à Madame Marcelle ROMERO la parcelle communale cadastrée AB 924 d'une superficie de 240 m² au prix de 41,67 € le mètre carré, soit la somme totale de 10 000 €,

DIT que toutes les dispositions actées par la délibération n°2018/04 restent applicables à la présente.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

